

# LA GESTION DES RISQUES DANS LES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

## SANITAIRES ET MÉDICO-SOCIAUX

2 jours

« *Primum non nocere* », la sécurité des soins est un enjeu d'importance pour les professionnels et contribue à l'amélioration de la qualité des soins. La publication du décret n° 2010-1408 du 12 novembre 2010 relatif à la lutte contre les événements indésirables associés aux soins en précise les modalités d'application.

Destinée aux directeurs ainsi qu'aux responsables qualité et gestion des risques des établissements de santé, cette formation leur permettra d'élaborer et de piloter une démarche de gestion des risques adaptée à leur structure en y mobilisant l'ensemble des acteurs concernés.

### Publics

- Directeurs et directeurs-adjoints
- Responsables qualité et gestionnaires de risques
- Cadres de santé/  
Chefs de service
- Médecins

Tout professionnel impliqué dans la démarche de gestion des risques

### Objectifs

- Maîtriser les enjeux de la gestion des risques
- S'approprier les outils et la méthodologie de gestion des risques

### Méthodes pédagogiques

Pédagogie interactive alternant

- apports théoriques et méthodologiques
- études de cas
- travaux en sous-groupes
- échanges et mutualisation

### Intervenant

- Consultant qualité, risques, évaluation

## Contenu

### Les enjeux de la gestion des risques

Définitions  
Contextes : réglementation, certification, patient  
Concepts : démarche qualité, gestion des risques  
Facteur humain

### La démarche de prévention des risques

Sécurité sanitaire et vigilances  
Gestion des risques *a priori* : élaborer une cartographie des risques  
Gestion des risques *a posteriori* : signaler et analyser un événement indésirable  
Priorités d'action  
Politique

### La mise en place d'une cellule de gestion des risques

L'identification des acteurs de la gestion des risques  
La définition des missions et responsabilités de chacun  
La définition de l'organisation à mettre en œuvre  
La sensibilisation des acteurs concernés  
L'information aux usagers

### L'événement indésirable grave : annonce du dommage

Contexte  
Définition  
Principes de communication  
Mise en œuvre  
Synthèse

**Lieu** : Paris

**Coût** : 596 €

**Session** : 17 et 18 juin 2013

**01 53 98 95 03**

**formation@fehpa.fr**